



FELGEN ENGINEERING
Enjoy your Building

REALEX
GME/FDR
Projet n° 1144
15/10/2018

Projet **REALEX**
M.O. **Leaselex**
Concerne **Fiches produits**

N°	Dénomination
FP n°1	Diesel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FP n° 1
Diesel

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom du produit	BP Diesel d'été		
n° SDS	SCH2108		
Utilisation du produit	Gazole pour moteurs diesel. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.		
Fournisseur	BP (Switzerland) Baarerstrasse 139 CH-6302 Zug Tel. +41 (0)58 456 9111		
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	BP (Switzerland), Zug:	+41 (0)58 456 91 11	
	Tox-Zentrum, Zürich:	+41 (0)44 251 51 51	
	Institut de toxicologie, Lausanne:	+41 (0)21 692 53 50	

2. Composition/informations sur les composants

Mélange complexe de distillats moyens ayant un nombre de carbones situé entre C10-C28. Peut également contenir une petite quantité d'additif de performance.

Nom chimique	no CAS	%	EINECS / ELINCS.	Classification
Combustibles, diesels	68334-30-5	50 - 100	269-822-7	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R65 R66 N; R51/53

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

La préparation est classée dangereuse selon la 1999/45/CE modifiée et adaptée.

Dangers physiques ou chimiques	Non classé comme dangereux.
Risques pour la santé	Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Nota : Applications sous haute pression. Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Instructions pour le personnel médical" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.
Dangers pour l'environnement	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Effets et symptômes	
Yeux	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Peau	Contient un matériau susceptible de provoquer un cancer. Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.
Inhalation	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Ingestion	Inspiration dangereuse en cas d'ingestion - Nocif ou mortel si le liquide est inspiré dans les poumons. L'ingestion peut provoquer une diarrhée et une irritation gastro-intestinale.

4. Premiers secours

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente dès que possible.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer la victime hors de la zone contaminée. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin.

Note au médecin traitant En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Le produit peut être aspiré lors d'une ingestion ou par suite de la régurgitation du contenu de l'estomac, et peut provoquer une pneumonie chimique grave et potentiellement mortelle, qui nécessite d'urgence un traitement. En raison du risque d'aspiration, toute tentative de vomissement ou de lavage gastrique doit être évitée. Le lavage gastrique ne doit être entrepris qu'après une intubation endotrachéale. Surveiller les dysrythmies cardiaques.

Nota : Applications sous haute pression

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.

Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction

Utilisables En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige carbonique.

Non utilisables NE PAS utiliser de jet d'eau.

Produits de décomposition dangereux Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂). Autres substances dangereuses.

Risques d'incendie/d'explosion inhabituels Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie NE PAS COMBATTRE L'INCENDIE LORSQU'IL ATTEIND LE PRODUIT. S'éloigner du feu et le laisser se consumer. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Évacuer d'abord les personnes qui se trouvent dans la zone de visibilité directe du site ou devant les fenêtres.

Protection des intervenants Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Bien aérer la pièce. Utiliser un équipement de protection adéquat (Voir Section: "Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle"). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Voir Section: "Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies"). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Pour de petits déversements, ajouter un absorbant (de la terre peut être utilisée si aucune autre substance n'est disponible) et veiller à ne pas produire d'étincelles ni d'explosions en transférant la substance dans un contenant scellé approprié à des fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Éviter le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

Protection individuelle lors d'un grand déversement Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminé par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un système de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA). Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante; consulter un spécialiste AVANT de toucher à ce produit. Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

Manipulation Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant, à l'aide de tresses de mise à la masse, le récipient et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après usage. Ne jamais siphonner avec la bouche. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Entreposage

Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients.

Ne pas pénétrer à l'intérieur des réservoirs de stockage sans appareil respiratoire, à moins que le réservoir n'ait été bien ventilé, que l'on ait vérifié que la concentration de l'air en vapeurs d'hydrocarbures soit inférieure de plus de 1% à la limite inférieure d'inflammabilité, et que la concentration en oxygène soit d'au moins 20% en volume. Toujours s'assurer que le nombre de personnes équipées d'appareils respiratoires appropriés présentes à proximité du réservoir soit suffisant pour effectuer un sauvetage rapide.

Des vapeurs d'hydrocarbures légers peuvent s'accumuler dans l'atmosphère des réservoirs, et entraîner des dangers d'inflammation et d'explosion même à des températures inférieures à celles du point d'éclair normal du produit ; (nota : le point d'éclair ne doit pas être considéré comme un indicateur fiable de l'inflammabilité potentielle des vapeurs de l'atmosphère des réservoirs). L'atmosphère des réservoirs présente toujours des risques d'inflammabilité. Par conséquent, lors des opérations de remplissage, de vidange, et d'échantillonnage effectuées sur les réservoirs de stockage, toutes les précautions doivent être prises pour éviter des décharges d'électricité statique et la présence de sources d'ignition.

Quand le produit est pompé (par exemple au moment du chargement, du déchargement, etc.) et lors de l'échantillonnage, il y a un risque de décharge d'électricité statique. Il faut s'assurer que le matériel soit convenablement mis à la terre ou couplé à la structure du réservoir.

Si le produit vient en contact avec des surfaces chaudes ou si des fuites se produisent sur des canalisations sous pression, des vapeurs et des brouillards sont émis, constituant un danger d'incendie ou d'explosion.

Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Classe de danger pour l'eau (CH) 1

Classe de feu F1I

Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants

Combustibles, diesels

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH TLV (États-Unis, 2/2003). Peau

TWA: 100 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total hydrocarbures

En l'absence de limites d'exposition réglementaires, les valeurs de l'ACGIH sont incluses à titre indicatif.

Pour de plus amples renseignements, consulter le fournisseur.

Mesures de contrôle de l'exposition

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. Les risques pour la santé présentés par tous les produits chimiques doivent être déterminés et les mesures de contrôle appropriées doivent être mises en place afin de prévenir ou de contrôler convenablement l'exposition. La hiérarchie de mesures de contrôle existante (par exemple, élimination, substitution, aération générale, confinement, systèmes de travail, changement du procédé ou de l'activité) doit être observée avant de recourir à un équipement de protection individuelle. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Des informations pertinentes sont disponibles sur le site Web du Comité européen de normalisation (<http://www.cenorm.be/cenorm/index.htm>).

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Les informations ci-dessus sont fournies pour aider le client à mener sa propre évaluation du risque pour la santé et la sécurité des travailleurs quant à la substance ou la préparation, et pour la protection de l'environnement.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée.

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire

Bien aérer la pièce.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser, pour les vapeurs, un filtre pour les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C). Utiliser un filtre de type A ou d'une norme comparable.

A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser un filtre pour les particules de brouillard ou de fumée. Utiliser un filtre de type P ou d'une norme comparable.

Un filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C) peut s'avérer nécessaire en présence de brouillard ou de fumée ainsi que de vapeur. Utiliser un filtre de type AP ou d'une norme comparable.

L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté.

Les appareils respiratoires filtrants, également appelés appareils respiratoires purifiants, ne conviennent pas dans des environnements pauvres en oxygène (à savoir, faible concentration d'oxygène) et ne seraient pas jugés appropriés en présence de concentrations de produits chimiques en suspension présentant un risque significatif. Dans ces cas, il sera nécessaire de se munir d'un appareil à respiration d'air pur.

Peau et corps	Eviter le contact avec la peau. Les bleus de travail en coton ou en polyester/cotton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.
Mains	Porter des gants résistants aux agents chimiques. Recommandé : gants en nitrile Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques. Examiner et remplacer régulièrement les gants. La fréquence de remplacement dépend des conditions d'utilisation.
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

9. Propriétés physico-chimiques

Point d'éclair	>55 °C (Coupe fermée) Pensky-Martens.
Limites d'explosivité	Seuil minimal: 0.6 % Seuil maximal: 6.5 %
Couleur	Ambre. (Pâle.)
Odeur	Gazole
État physique	Liquide.
Point d'ébullition / Plage	170 à 390 °C
Densité	820 à 845 kg/m ³ (0.82 à 0.845 g/cm ³) à 15°C
Solubilité	Très légèrement soluble dans l'eau.
LogK_{ow}	Ce produit est plus soluble dans l'alcool octylique ; log(alcool octylique/eau) >3
Viscosité	Cinématique: 2 à 4.5 mm ² /s (2 à 4.5 cSt) à 40°C

10. Stabilité du produit et réactivité

Conditions à éviter	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Tenir à l'écart des sources de chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes substances	Réactif avec agents oxydants.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux	Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO ₂). Autres substances dangereuses.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	En cas de contact oculaire accidentel, le produit ne devrait causer, au plus, qu'une sensation de brûlure et une rougeur temporaires. Probablement sans danger en cas de contact bref ou occasionnel avec la peau. Toutefois, une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipo-acide de l'épiderme et entraîner une dermatite. A l'instar des produits du même type contenant des hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA) à des concentrations potentiellement nocives, le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut entraîner une dermatite ou des altérations cutanées irréversibles, dont le cancer de la peau. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. L'ingestion peut provoquer une diarrhée et une irritation gastro-intestinale. Peut causer une irritation des yeux, du nez, ou de la gorge en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées générés pendant l'utilisation. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.
Toxicité chronique Effets cancérogènes	RISQUE PROBABLE DE CANCER. PEUT PROVOQUER LE CANCER. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Classé A3 (Prouvé pour l'animal.) selon OU par ACGIH, 3 (Possible pour l'homme.) selon OU par Union européenne [Combustibles, diesels].

Nom du produit BP Diesel d'été	Code du produit SCH2108	Page 4 de 6
Version 4	Date d'édition 17 Avril 2007	Langue FRANÇAIS
Build 8.2.2	Format Suisse (Switzerland)	(FRENCH)

12 . Informations écotoxicologiques

Persistance/dégradabilité	Biodégradabilité inhérente à sa composition
Mobilité	Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. Ce matériau peut s'accumuler dans les sédiments.
Potentiel de bioaccumulation	Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.
Dangers pour l'environnement	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres renseignements écologiques	Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

13 . Considérations relatives à l'élimination

Considérations relatives à l'élimination / Information sur les déchets	L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. Les emballages vides peuvent renfermer des restes de produit. Les étiquettes d'identification des dangers sont nécessaires pour manipuler sans risque les emballages vides, et ne doivent pas être décollées. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides.
---	--





Produit non utilisé

Catalogue Européen des Déchets

13 07 01* fuel oil et diesel
Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

14 . Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification ADR/RID	1202	CARBURANT DIESEL	3	III		Numéro d'identification du danger 30 Code britannique des opérations d'urgence : 3Y Code de classification F1
Classification ADNR	1202	CARBURANT DIESEL	3	III		Remarques Code de classification F1
IMDG Classification	1202	CARBURANT DIESEL	3	III		Indéterminé.
IATA/ICAO Classification	1202	CARBURANT DIESEL	3	III		Indéterminé.

15 . Informations réglementaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

Symbole(s) de danger



Nocif



Dangereux pour l'environnement.

Indication de danger

Phrases de risque	R40- Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Conseils de prudence	S2- Conserver hors de la portée des enfants. S24- Éviter le contact avec la peau. S43 - En cas d'incendie, utiliser de la mousse, de la poudre sèche, du dioxyde de carbone. Ne jamais utiliser de l'eau. S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S62- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout. S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Contient	Combustibles, diesels 269-822-7
Réglementations de l'Union Européenne	La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées.
Autres règlements	
Inventaires	Inventaire d'Europe: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Un composant au moins n'est pas répertorié. Etat de l'inventaire australien: Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire du Canada: Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire de Corée (KECI): Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Un composant au moins n'est pas répertorié.
Protection des enfants	Oui, applicable.
Avertissement tactile de danger	Oui, applicable.

Teneur en COV 65%

16 . Autres informations

La référence du texte complet des phrases R se trouve dans les Sections 2 et 3

R40- Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Historique

Date d'édition 17/04/2007.
Date de la précédente édition 17/04/2007.
Élaborée par Product Stewardship Group
Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique. Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter. Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Nom du produit BP Diesel d'été	Code du produit SCH2108	Page 6 de 6
Version 4	Date d'édition 17 Avril 2007	Langue FRANÇAIS
Build 8.2.2	Format Suisse (Switzerland)	(FRENCH)